

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 avril 2013

---

**OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1886

présenté par  
Mme Greff

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement, opposés au mariage de couples de même sexe, sont opposés à cette disposition qui constitue un début de négation de l'altérité sexuelle.

Ici, il s'agit de supprimer la jolie formule du code civil « Il (l'officier d'état civil) recevra de chaque partie, l'une après l'autre, *la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme* : il prononcera, au nom de la loi, qu'elles sont unies par le mariage, et il en dressera acte sur-le-champ. », au profit du mot « époux ».